



PROVINCE de QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 479-2021

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement No. 479-2021 modifiant le règlement de zonage et de PIIA numéro 340-2010 et ses amendements afin de permettre les logements intergénérationnels sur l'ensemble du territoire.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 1er mars 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Isidore a adopté le projet de règlement No. 479-2021 modifiant le règlement de zonage et de PIIA numéro 340-2010 et ses amendements afin de permettre les logements intergénérationnels sur l'ensemble du territoire.
2. En vertu du décret 102-2021 du 5 février 2021, une consultation écrite aura lieu en remplacement de l'assemblée publique de consultation.
3. Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement jusqu'au 2 avril 2021 de la manière suivante :
 - par la poste, au 671, rang Saint-Régis, Saint-Isidore (Québec) J0L 2A0
 - par courriel à l'adresse : urbanisme@municipalite.saint-isidore.qc.ca

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

4. Le projet de règlement peut être consulté à la réception du bureau municipal situé au 671, rang St-Régis à Saint-Isidore, aux heures régulières de bureau
5. Objets et secteurs visés par ce projet de règlement :

Le projet de règlement vise à permettre les logements intergénérationnels sur l'ensemble du territoire. Le projet de règlement décrit les conditions d'autorisation des logements intergénérationnels.

L'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Isidore est visé par ce projet de règlement

Donné à Saint-Isidore, ce 18 mars 2021.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général